# Projet de voie réservée au covoiturage sur l'autoroute A10 au nord de Bordeaux

## Eléments de communication à destination des collectivités

*Les textes et les illustrations qui suivent décrivent le projet de création d'une voie réservée au covoiturage sur l'autoroute A10, entre l'échangeur 39b et la rocade bordelaise, ainsi que la concertation qui se déroulera prochainement. Ces éléments ont été conçus afin de permettre aux communes et aux intercommunalités de relayer l'information auprès des citoyens.*

*Les relais d'information sont essentiels pour permettre au public de s'approprier les projets et de s'exprimer. En effet, les supports d'information des collectivités bénéficient d'une visibilité largement supérieure au niveau local à ceux de l'État ou même à la presse.*

*Nota: Dans vos communications, merci de préciser les crédits photos et images des auteurs (Jean-Philippe MOULET pour les photos, FRANCOM pour le schéma).*

### Texte long (article)

**Du 23 novembre au 20 décembre 2026, participez à la concertation sur l'aménagement d'une voie réservée au covoiturage sur l'A10, au nord de Bordeaux.**

VINCI Autoroutes, concessionnaire de l'autoroute A10, étudie la création d'une voie réservée au covoiturage (VR2+) entre les échangeurs 39b et la rocade bordelaise, dans le sens de Paris vers Bordeaux. Cette VR2+ sera accessible aux covoitureurs, aux autobus, aux taxis et aux véhicules d'urgences. Elle concerne une section de l'A10 caractérisée par des congestions récurrentes à l'heure de pointe, allongeant fortement les temps de trajet, et par un taux de covoiturage assez bas.

D'une longueur de 14 kilomètres, elle sera aménagée sur la voie de gauche actuelle. Des panneaux de signalisation lumineux installés le long du tronçon permettront d'activer la VR2+ en cas de congestion. En proposant aux covoitureurs un temps de trajet fiable et réduit d'environ 10 minutes, la VR2+ constituera une incitation au covoiturage.

Le projet, ses aménagements et ses objectifs sont présentés en détail dans la plaquette d'information accessible sur la page internet de la concertation : www.registre-numerique.fr/concertation-vr2-a10

Pour vous présenter le projet et recueillir votre avis, trois rendez-vous avec l'équipe projet de VINCI Autoroutes vous sont proposés :

- Le samedi 28 novembre, sur le marché de Saint-André-de-Cubzac, entre 10h et 12h ;

- Le mardi 8 décembre, à la Maison des Services publics du Grand Cubzaguais, à Saint-André-de-Cubzac, entre 10h et 12h ;
- Le mardi 8 décembre, à la Maison des services au public de la Communauté de communes de l'Estuaire, à Saint-Ciers-sur-Gironde, entre 15h et 17h.

Vous pouvez également contribuer par écrit :

- Sur le registre numérique, accessible sur le site internet de la concertation : www.registre-numerique.fr/concertation-vr2-a10
- En envoyant un e-mail concertation-vr2-a10@mail.registre-numerique.fr ;
- En adressant un courrier avec la mention « Consultation voie réservée A10 » :

  VINCI Autoroutes
  Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Ouest
  A10 – échangeur 42
  Lieu-dit « Plancat » - RD 242
  33440 Ambarès-et-Lagrave

## Texte moyen (format Facebook / Panneau Pocket / actu)

**Une voie réservée au covoiturage sur l'A10 en concertation**

Du 23 novembre au 20 décembre 2026, VINCI Autoroutes organise une concertation sur l'aménagement d'une voie réservée au covoiturage (VR2+) sur l'A10, entre l'échangeur 39b et la rocade bordelaise.

Échangez sur ce projet avec l'équipe de VINCI Autoroutes :

- Samedi 28 novembre, sur le marché de Saint-André-de-Cubzac, entre 10h et 12h ;
- Mardi 8 décembre, à la Maison des Services publics du Grand Cubzaguais, à Saint-André-de-Cubzac, entre 10h et 12h ;
- Mardi 8 décembre, à la Maison des services au public de la Communauté de communes de l'Estuaire, à Saint-Ciers-sur-Gironde, entre 15h et 17h.

Pour consulter la plaquette d'information et contribuer en ligne, rendez-vous sur : www.registre-numerique.fr/concertation-vr2-a10/.

## Texte format court (X, panneau lumineux)

Du 23 novembre au 20 décembre 2026, participez à la concertation sur l'aménagement d'une voie réservée au covoiturage sur l'A10 en direction de Bordeaux.

Infos pratiques, documents et participation en ligne sur : https://www.registre-numerique.fr/concertation-vr2-a10/.

## Illustrations

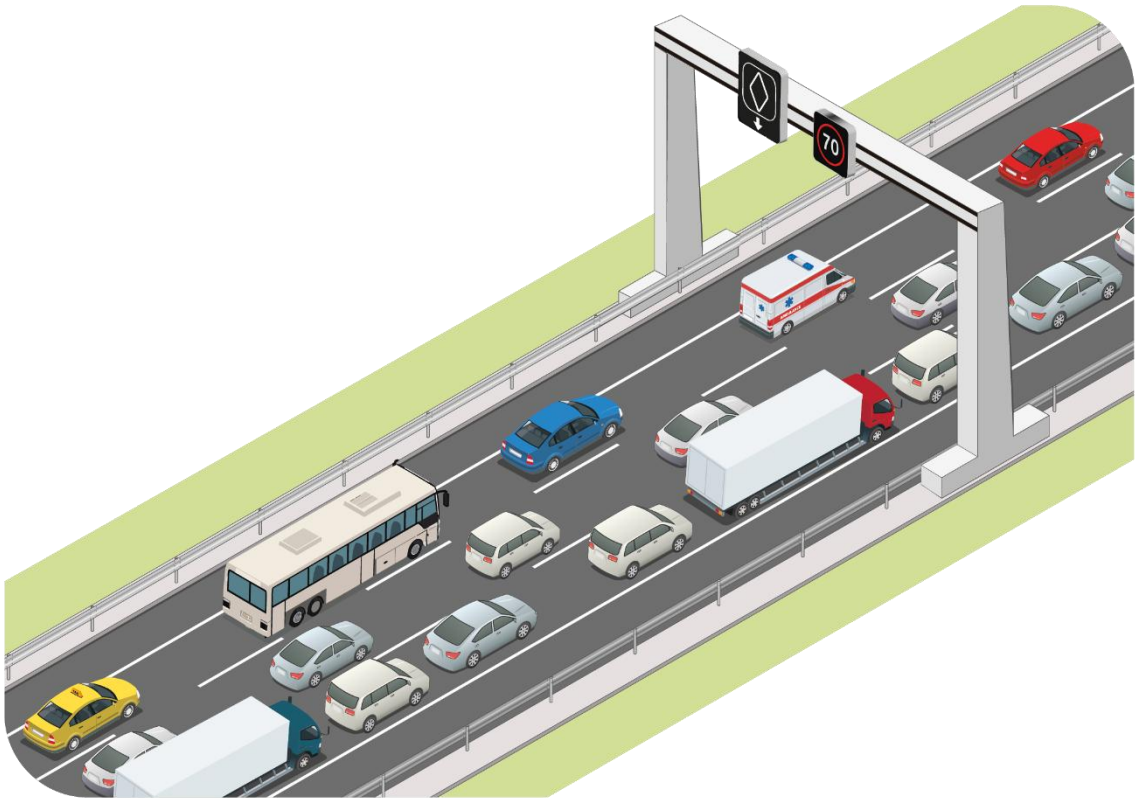


crédit image : FRANCOM



crédit photo : Jean-Philippe MOULET



crédit photo : Jean-Philippe MOULET




crédit photo : Jean-Philippe MOULET




crédit photo : Jean-Philippe MOULET

